

# ➤ Examen professionnel fédéral de «Spécialiste des installations de transport à câbles»

<b>But</b>	Obtention du brevet fédéral de «Spécialiste des installations de transport à câbles».
<b>Conditions d'admission</b>	<p>Sont admis à l'examen les candidats qui sont titulaires</p> <p>a) d'un certificat fédéral de capacité obtenu après un apprentissage dans une branche de la métallurgie, des appareillages ou de l'industrie électrique et peuvent attester d'une expérience pratique d'au moins 5 ans (apprentissage inclus) dans une profession du même type ou dans le service technique d'une entreprise de transport à câbles,</p> <p>ou</p> <p>b) d'un certificat fédéral de capacité obtenu après un autre apprentissage ou d'un diplôme équivalent et qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins dans le service technique d'une entreprise de transport à câbles.</p> <p>Les participants titulaires d'un diplôme d'une école technique supérieure ou d'un certificat de capacité des groupes de professions mentionnés peuvent être admis aux examens finaux sans avoir suivi le cours de formation de base. Les candidats ETS des groupes de professions mentionnées peuvent suivre directement la formation spécialisée sans se présenter à un examen d'entrée. La commission d'examen décide des exceptions.</p>
<b>Participants</b>	Minimum: 10 / maximum: 24
<b>Examen</b>	L'examen comprend une partie écrite et une partie orale et dure 3 jours.
<b>Date/Lieu</b>	L'examen est réalisé tous les deux ans; le prochain aura lieu vraisemblablement en 2010.
<b>Direction</b>	Remontées Mécaniques Suisses, Dählhölzliweg 12, 3000 Berne 6, Tél. 031 359 23 45, heinz.friedli@seilbahnen.org
<b>Coût</b>	CHF 1250.- + CHF 40.- pour le brevet fédéral.
<b>Logement</b>	Hôtel sur le lieu du cours
<b>Annexes pour l'inscription</b>	Curriculum vitae exhaustif de la formation scolaire et professionnelle ainsi que des activités exercées jusqu'à présent et des copies des titres et certificats de travail requis.